VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

HOSPITALISATION

Par Profil supprimé Postée le 25/06/2017 14:31

Bonjour

Mon frère est alcoolique depuis quelques années. Après de mieux et moins bons moments cette année après la naissance de son fils on croyait qu il allait s en sortir mais rien. Pendant ses années personne ne voulait que j intervienne et tous notre entourage lui parler gentiment. Il y a 15 jours je suis intervenu de façon plus dure. Chose qui l à fait réagir. Car il a décider de se faire hospitalisé mais dans les 2 établissements où il a demandé de l aide on lui a répondu "votre cas ne est pas assez grâve on ne peut pas vous prendre en charge" tout ça par courrier. Ma belle sœur a décidé de partir avec leur fils on ne peut pas lui en vouloir il boit même seul avec son fils de 5 mois. Mais je veux l aider à faire son traitement car c'est la seule fois qu il veut fait acte d envie de se soigner. Comment faire car le refus des 2 structures de l accueillir le conforte dans la boisson? Aidez moi

---

Mise en ligne le 27/06/2017

Bonjour,

Vous nous écrivez par rapport à la situation de votre frère qui est dépendant à l'alcool. Il a fait une demande de cure dans 2 établissements suite à une discussion avec vous. Il aurait malheureusement eu 2 réponses négatives, les cures jugeant son cas non prioritaire. Cela semble ainsi le conforter un peu plus dans ses habitudes de consommations.

Les centres de cure peuvent effectivement être amenés à donner une réponse négative à la demande de sevrage. Nous conseillons que votre frère ne reste pas sur cette réponse qui manque de précisions. Il parait pertinent qu'il les contacte par téléphone afin d'avoir de plus amples explications sur ce refus afin de rester dans une dynamique de compréhension de ses difficultés.

Dans un deuxième temps, votre frère pourrait se rendre dans un CSAPA (Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) afin d'y être reçu en consultation. Cela lui permettrait de faire le point sur sa consommation, son rapport au produit. Ces structures ont aussi la possibilité d'accompagner la personne dépendante dans un sevrage à l'alcool ou d'appuyer une demande de cure dans un établissement spécialisé. Les CSAPA sont composés d'une équipe pluridisciplinaire avec des médecins, psychiatres, psychologues, infirmiers, …. Les consultations sont confidentielles et gratuites. Vous trouverez leurs coordonnées via notre site internet *www.alcool-info-service.fr* en cliquant sur la rubrique « adresses utiles ».

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à nous contacter soit par téléphone au *0980980930*, tous les jours de 8h à 2h, appel gratuit et anonyme, soit par chat, via notre site internet, tous les jours de 14h à minuit.

Cordialement

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service